

SESSION DE 2009

(Première partie)

COMPTE RENDU

de la quatrième séance

Mardi 27 janvier 2009 à 15 heures

.....

LE PRÉSIDENT. – La parole est à M. Marty.

M. MARTY (*Suisse*). – Cette Assemblée s’occupe déjà depuis quelques années de la Cour pénale internationale. Elle l’a accompagnée dès sa naissance, elle a suivi sa croissance, connaît ses difficultés. Aujourd’hui, nous vivons une étape importante, la Cour est devenue opérationnelle et c’est avec un grand plaisir que nous saluons parmi nous son Président.

Cette Assemblée s’est toujours battue pour une Cour pénale internationale, pour qu’existe une Cour qui ait un caractère universel et indépendant. Dès le début, mes chers collègues, nous avons demandé à tous les États membres et tous les États observateurs d’adhérer. Après plusieurs années, il est navrant de constater qu’il y a encore tellement d’absents. On ne peut que se rallier à l’intervention de M^{me} la rapporteure et souscrire à son excellent rapport en invitant les membres du Conseil et les grandes puissances à rejoindre cette Cour.

Elle est aujourd’hui devenue une réalité opérationnelle. Un premier procès est instruit. C’est une étape importante de l’histoire judiciaire de ce monde, une étape importante dans la lutte constante que nous menons contre l’immunité, une étape importante de la longue marche vers une justice vraiment internationale et indépendante. Comme le disait M. Fassino, il est plus facile de créer une société globale de l’économie, de l’information et des communications que de la justice.

Certes, nous avons eu des exemples dans l’histoire de juridictions internationales, mais elles ont toujours revêtu un caractère international, elles ont toujours eu une saveur ou, en tout cas, elles prêtaient le doute à être une juridiction de vainqueurs, des plus forts. Aujourd’hui, cette cour permanente garantit une véritable indépendance et crédibilité. Vos arguments, monsieur

Markov, ne sont donc plus valables : on ne peut invoquer l'exemple du TPIY pour ne pas adhérer à la Cour pénale internationale.

C'est une étape importante, mais c'est aussi une étape délicate. La Cour doit démontrer qu'elle est un instrument de justice et pas un instrument de la politique. Je suis sûr que la Cour fera sa part. La part la plus importante appartient aux États, à nous, hommes et femmes politiques pour faire en sorte de la respecter, de lui reconnaître les moyens et la collaboration nécessaire à son véritable fonctionnement. Plus la Cour sera crédible, plus elle sera efficace. Plus elle sera efficace et plus elle inspirera confiance à la population, surtout aux victimes et aux témoins, qui, tous deux, sont les acteurs fondamentaux de la justice.

Nous sommes dans une étape importante, mais nous avons encore beaucoup à accomplir. Tant que les plus forts, ou ce qui se considèrent comme tels, pensent que la Cour pénale internationale n'est que pour les autres, pour les plus faibles, nous ne serons pas en présence d'un véritable acte de justice mais on peut y voir un acte de profonde injustice. A nous de réagir !
(Applaudissements.)